Colloque national

ORGANISÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE PHILIPPE BOUCHEIX, MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'UCA

6 JUIN 2018 9h-17h

Amphithéâtre Trudaine École de Droit de l'Université Clermont Auvergne 41, boulevard François Mitterrand – Clermont-Ferrand



Contact:

Centre Michel de l'Hospital (EA 4232) École de Droit / Université Clermont Auvergne 41, boulevard François Mitterrand – CS 20054 63002 Clermont-Ferrand Cedex 1 cmh@uca.fr















Colloque « JUSTICE POUR L'EAU » - 6 juin 2018

sous la direction de Philippe BOUCHEIX,

Maître de conférences en droit public, CMH EA 4232-UCA, Président du Conseil scientifique du Parc Naturel Régional Livradois-Forez, Ancien Président de l'Association Nationale pour la Protection des Eaux et Rivières (ANPER-TOS)

- **P**rogramme -

-		_		
Λ	\mathcal{M}	10	11	n

8h30 Accueil café

9h00 Ouverture

Christine **BERTRAND**, Doyen de l'Ecole de Droit, CMH EA 4232-UCA Philippe **BOUCHEIX**, Maître de conférences en droit public, CMH EA 4232-UCA

« L'eau et le juge administratif »

- 9h30 « Les pollutions occasionnées par les installations d'épuration ainsi que de la responsabilité de l'État dans ce domaine », par Victoria CHIU, Maître de conférences en droit public, Université Jean Moulin Lyon 3 ; Institut de droit de l'environnement
- « La lutte contre les algues vertes : l'identification des responsables par le juge », par Sylvie SCHMITT, Maître de conférences en droit public, Université de Toulon

10h50 Débats

11h00 Pause

« Le juge administratif et les droits d'eau fondés en titre », par Philippe BILLET, Professeur de droit public, Université Jean Moulin – Lyon 3, Directeur de l'Institut de droit de l'environnement de Lyon (CNRS, UMR 5600, EVS -IDE) Labex IMU

11h50 Débats

12h30 Pause déjeuner









Après-midi

« L'eau et le juge judiciaire »

- « Le parquet et les infractions pénales liées à l'eau, en particulier les articles L.216-6 et L.432-2 du Code de l'environnement », par Éric CAMOUS, Substitut général chargé du secrétariat général près le parquet général de la Cour d'appel de Riom
- « La transaction pénale et la protection des milieux aquatiques », par Jean-Baptiste PERRIER, Professeur de droit privé et de sciences criminelles, Aix-Marseille Université, chercheur associé au CMH EA 4232-UCA
- 14h30 Débats
- 14h45 Pause
- « Justice pour l'eau : au défi de l'Humain », par Bernard DROBENKO, Professeur Emérite des Universités – ULCO Consultant Laboratoire TVES (EA 4477) ULCO/Lille 1 COMUE Lille Nord de France
- « L'évaluation du préjudice écologique et la prise en considération des parties civiles. L'application des articles L.432-2 et L.216-6 du Code de l'environnement », par Maître Mathieu SIGAUD, Avocat d'ANPER-TOS, Barreau de Clermont Ferrand
- 16h00 Débats
- Synthèse et conclusions, par Riccardo **PETRELLA**, Professeur, Université de Louvain, Belgique, Directeur de l'Institut d'études et de recherche pour l'eau (IERPE)











Amphithéâtre Trudaine de l'Ecole de Droit-UCA, 41 boulevard F. Mitterrand, Clermont-Ferrand :



Centre Michel de l'Hospital EA 4232

Ecole de Droit-Université Clermont Auvergne
41 boulevard F. Mitterrand

CS 20054

63002 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

contact : cmh@uca.fr